

8 2 4

Z R 9 0

REPUBLIQUE DU ZAÏRE



**COMITE NATIONAL D'ACTION
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
C.N.A.E.A.**

SECRETARIAT EXECUTIF

824-ZR90-7654

LIBRARY, INTERNATIONAL REFERENCE
CENTRE FOR COMMUNITY WATER SUPPLY
AND SANITATION (WSS)
P.O. Box 770, 2300 AA The Hague
Tel. (070) 614011-ext. 141/142

IN: 7654
LO: 824 ZR90

LIBRARY
INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
FOR COMMUNITY WATER SUPPLY AND
SANITATION (WSS)
CONSULTATION MONDIALE SUR L'EAU SALUBRE
ET L'ASSAINISSEMENT PENDANT LES ANNEES 90

New Delhi, 10-14 septembre 1990

I. GENERALITES SUR LE ZAIRE

1.1. Situation géographique

Situé de part et d'autre de l'Equateur entre 5°20' de latitude Nord et 13°27' de latitude Sud et entre 12°13' et 31°16' de longitude Est, le Zaïre est le pays le plus vaste de l'Afrique Centrale.

Il s'étend sur 2.345.409 Km² et débouche sur l'Atlantique à l'Ouest par une étroite fenêtre qui coïncide avec l'embouchure du fleuve Zaïre. Il est limité au Nord-Ouest par la République du Congo, au Nord par la République Centrafricaine, au Nord-Est par le Soudan, à l'Est par l'Ouganda, le Ruanda, le Burundi et la Tanzanie, au Sud par la Zambie et au Sud-Ouest par l'Angola. (cfr. image n° 1)

1.2. Relief

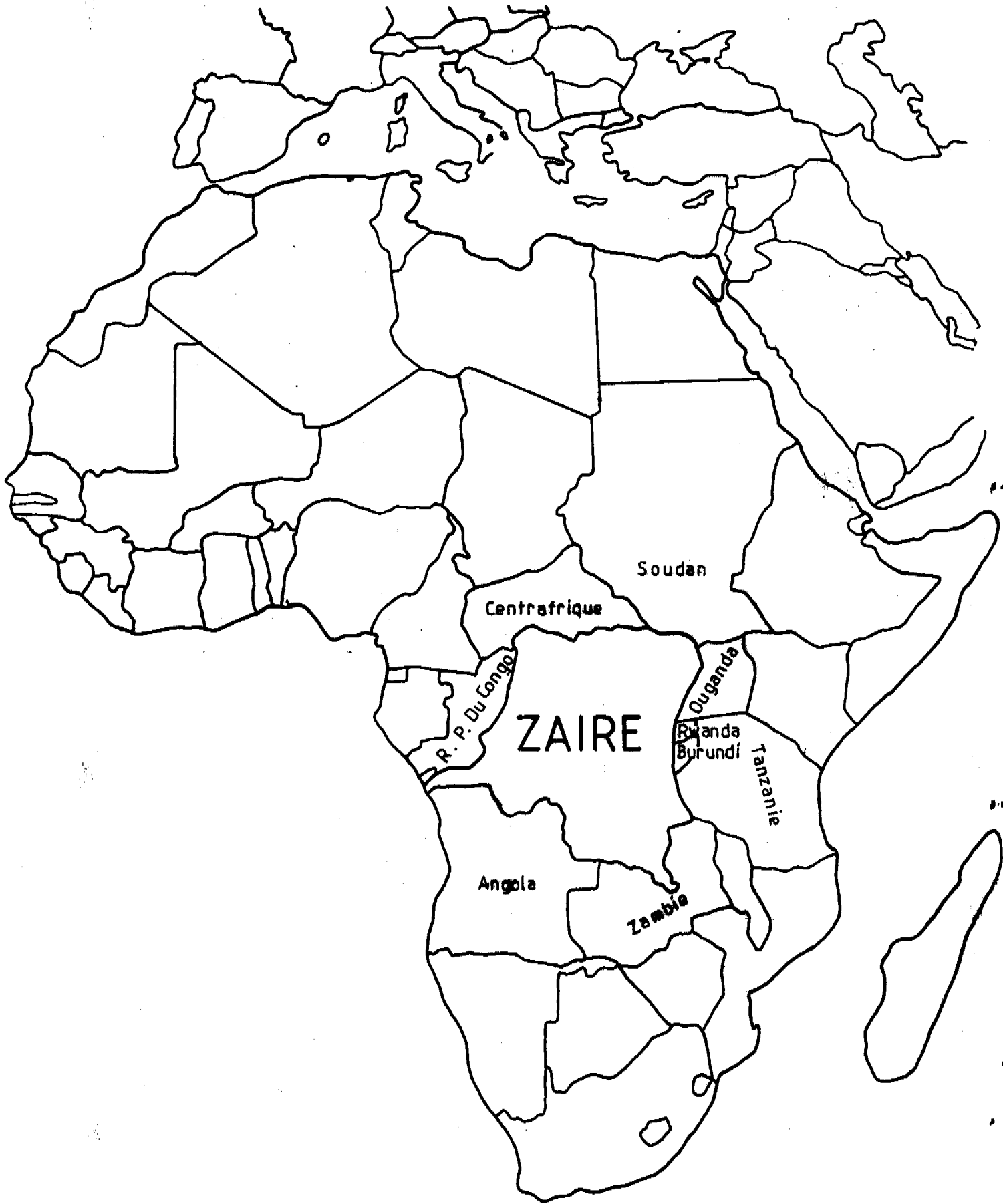
La dépression centrale est fermée partout ailleurs par des reliefs bordiers. Au Nord, les plateaux monotones s'élèvent entre 600 à 800 m et au Sud, entre 1.000 à 2.000 m.

A l'Est, le relief est marqué par le socle ancien fortement relevé aux abords de grands effondrements de la Rift Valley Occidentale et des massifs volcaniques atteignant 4.500 m à 5.000 m.

1.3. Climat : (cfr. image n° 2)

La position géographique du Zaïre entre le 5° degré de latitude Nord et le 13ème degré de latitude Sud, son éloignement de la mer au coeur d'un continent massivement renfermé sur lui-même déterminent les traits fondamentaux du climat zaïrois. Nous sommes ainsi amenés à distinguer 4 types de climat :

- Le climat équatorial est chaud et humide. La pluviométrie annuelle est partout supérieure à 1.500 mm et, très rarement elle dépasse 2.200 mm. Les amplitudes thermiques sont faibles et l'humidité de l'air dépasse en permanence 85 %.
- Le climat tropical humide s'étend de part et d'autre de l'Equateur. La pluviométrie annuelle est comprise entre 1.200 mm et 1.800 mm. Les amplitudes thermiques ne dépassent guère 3°C. L'humidité est comprise entre 70 et 85 %. C'est le domaine de la savane boisée.



LE ZAIRE EN AFRIQUE

FIGURE : 1

CLIMATS DU ZAIRE

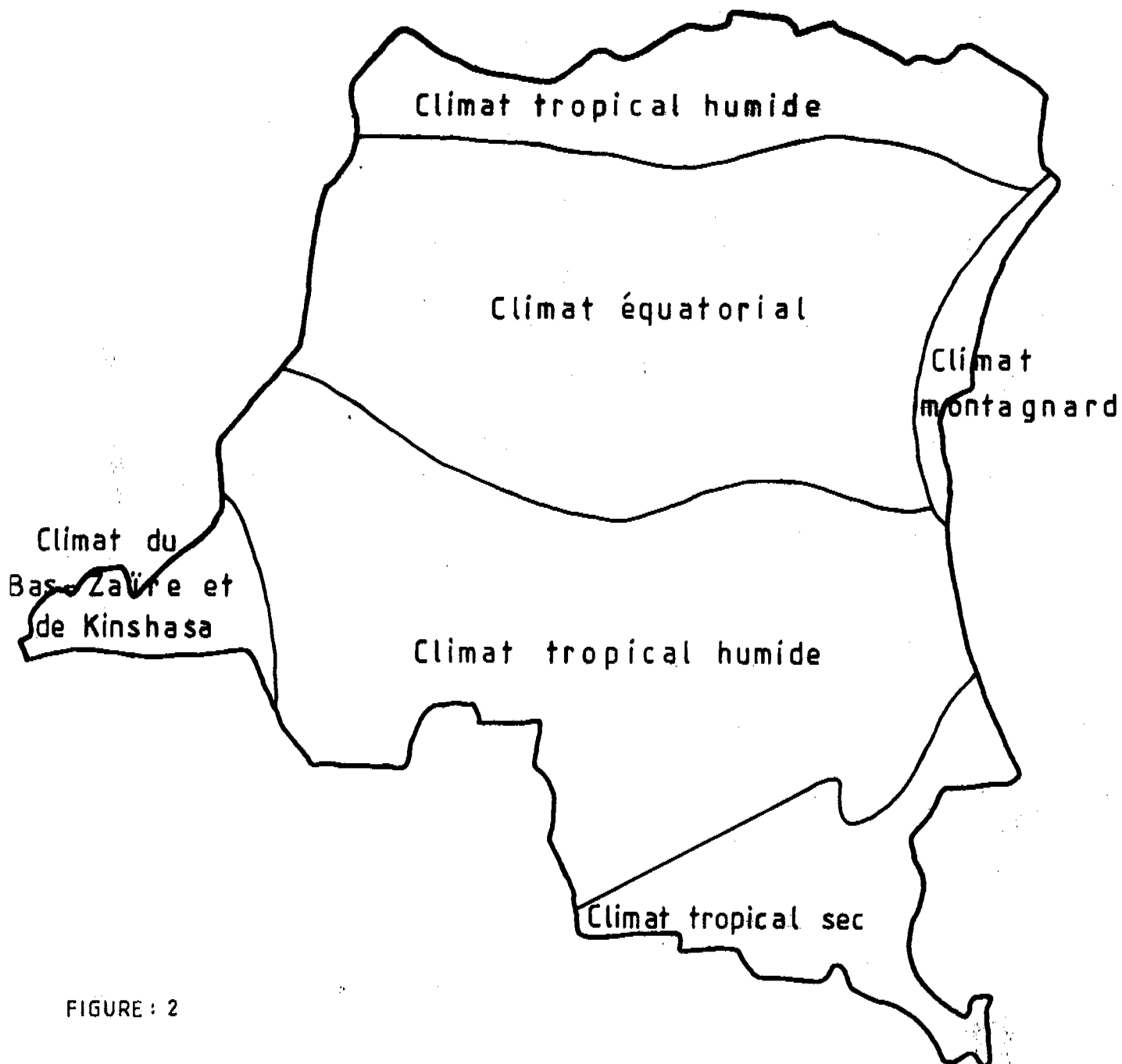


FIGURE : 2

- Le climat tropical sec est marqué par une pluviométrie annuelle comprise entre moins de 1.200 m et 1.500 mm, des amplitudes thermiques fortes allant jusqu'à 8°C, des faibles températures et humidités atmosphériques. C'est le domaine de la savane herbeuse.
- Le climat de montagne est caractérisé par l'étagement, l'altitude entraînant une diminution de la température. Vers 2.000 m, les températures sont de l'ordre de 15° à 16°C. Vers 4.500 m, à une température de 0°C ne survivent que mousses et lichens ; au-dessus, nous sommes dans le domaine des glaciers (Ruvenzori).

1.4. Démographie (cfr. image n° 3)

La population du Zaïre est évaluée, actuellement, à 35.000.000 d'habitants dont 65 % vivent en milieu rural. Le taux de croissance est estimé à 3,1 % alors qu'il est de 2 % en milieu rural à cause de l'exode rural et de la mortalité infantile très élevée. La densité est de l'ordre de 13 habitants/Km².

1.5. Ressources en Eau (cfr. image n° 4)

L'apport pluviométrique, l'importance du débit d'eau et la structure géologique du pays font donc qu'il n'y a pas au Zaïre un problème quantitatif en ce qui concerne les ressources en eau pour les besoins domestiques.

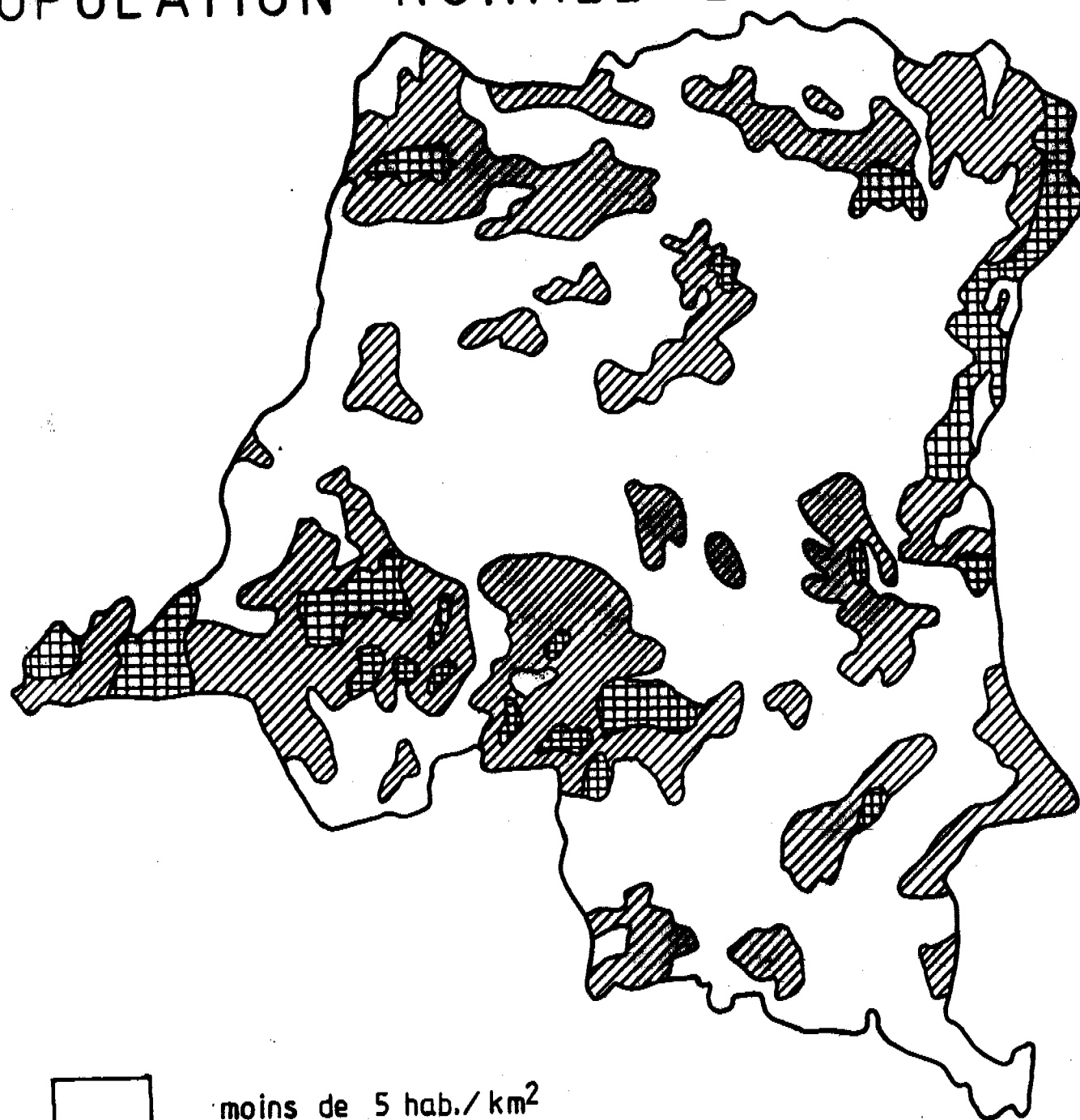
Les seuls problèmes, dans le cadre de l'AEP des populations, sont ceux relatifs à la qualité de cette eau ainsi qu'à sa mise à disposition pour lutter contre les maladies d'origine hydrique et améliorer le bien-être social par l'allègement de la corvée d'eau.

1.6. Santé publique

Les statistiques sanitaires de ces dernières années, font apparaître un nombre très élevé des maladies directement ou indirectement liées à la qualité de l'eau et aux mauvaises conditions d'hygiène, à titre d'exemple on citera la tuberculose, le paludisme, l'amibiase, l'onchocercose, etc ...

C'est pourquoi dans le cadre de la Santé pour tous d'ici l'an 2.000, le Gouvernement pour venir à bout de cet état de choses a adopté la stratégie des Soins de Santé Primaires.

POPULATION RURALE DU ZAIRE



moins de 5 hab./km²



de 5 à 20 hab./km²



plus de 20 hab./km²

FIGURE: 3

RELIEF ET HYDROGRAPHIE

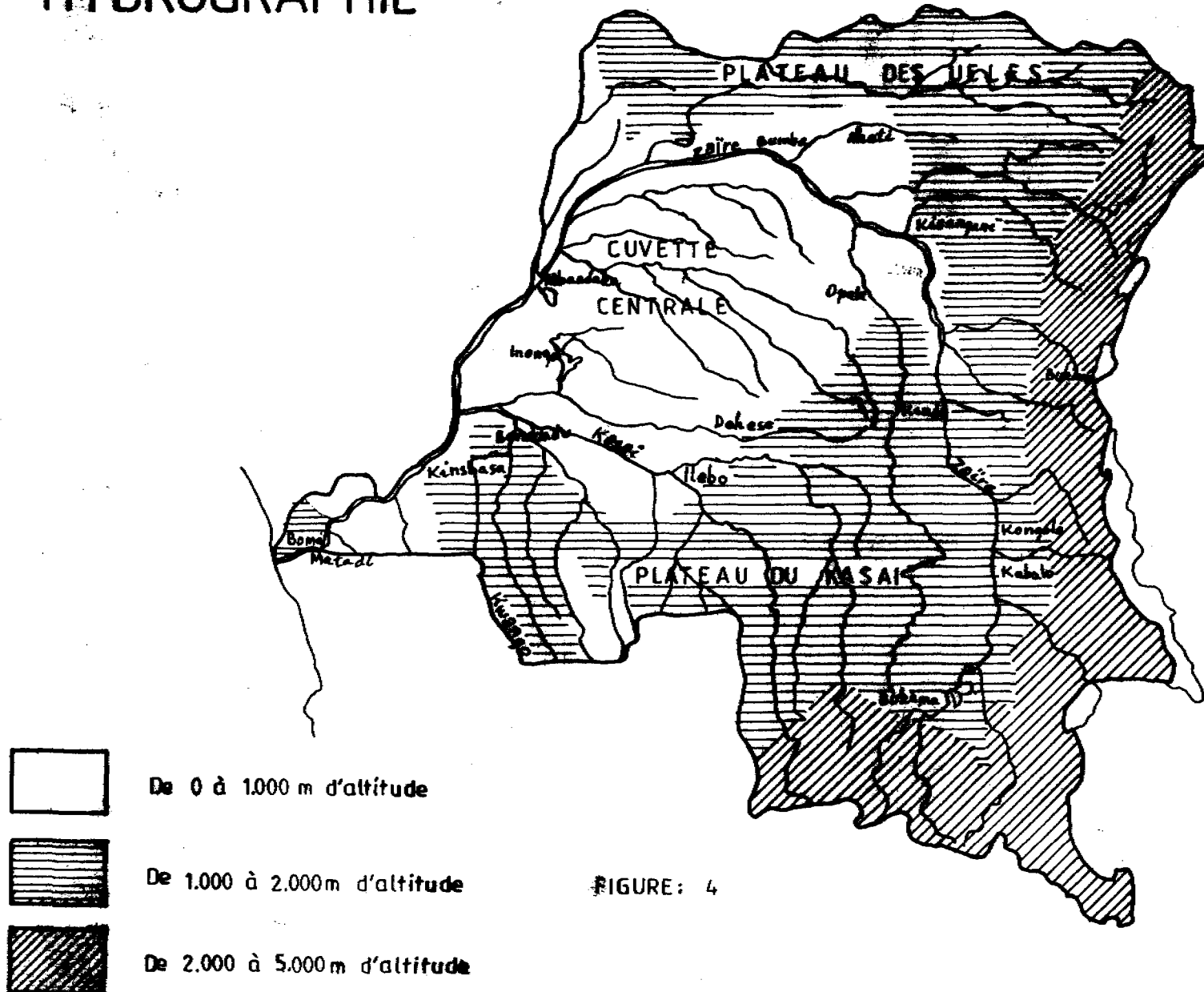


FIGURE: 4

Ainsi, le pays est découpé en 306 zones de santé urbaines et rurales dont une centaine sont déjà opérationnelles. Une Zone de santé comprend :

- un hôpital de référence pour des maladies qui ne peuvent être traitées dans les centres de santé.
- une vingtaine de centres de santé couvrant chacun environ 5.000 habitants en zone rurale et 10.000 en zone urbaine.
- des comités de développement animés par des membres bénévoles choisis au sein de la communauté.

II. LA DIEPA (1981 - 1990) AU ZAIRE

2.1. Organisation de la DIEPA

La DIEPA proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 novembre 1980 a été adoptée en 1981 par le Zaïre qui s'est fixé à cet effet les objectifs suivants à l'horizon 1990 :

Taux de desserte projetés en 1990

	! AEP !	ASSAINISSEMENT
Milieu rural	! 35 % !	-
Milieu urbain	! 70 % !	-

L'objectif à atteindre en 1991 fut porté à 50 % de desserte en Eau en milieu rural dans le cadre du Septennat du Social 1985-1991.

Pour la mise en oeuvre de la DIEPA, il a été créé le 14 février 1981 un Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement (CNAEA) chargé :

- d'élaborer et de veiller à l'exécution des programmes de réhabilitation et de développement des secteurs de l'Eau Potable et de l'Assainissement, en regard des objectifs que s'est assigné le Zaïre dans le cadre de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement par :
 - . la définition de grandes options, des priorités et de la stratégie du développement des secteurs Eau Potable et Assainissement ;
 - . la planification et la programmation des études sectorielles, du choix des projets et de l'établissement d'un Plan Directeur ;

- . la mobilisation des ressources, la recherche des capitaux et le développement des moyens financiers et techniques ;
- . l'augmentation de la capacité d'absorption par le renforcement de l'infrastructure institutionnelle.

Le Comité regroupe dans son sein 20 ministères et organismes du Gouvernement. La présidence de ce Comité est assurée par le Ministère du Plan tandis que la Vice-Présidence et le Secrétariat Exécutif relèvent respectivement du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme et de la Régie de Distribution d'Eau du Zaïre "REGIDESO".

La gestion quotidienne des activités du Comité est confiée à un Secrétaire Général Permanent relevant de l'autorité du Secrétaire Exécutif et coordonnant outre les actions des services centraux ainsi que celles menées au niveau des Comités Régionaux d'Action de l'Eau et de l'Assainissement et apportant un appui logistique aux organismes opérant sur le terrain.

2.2. SITUATION DE LA DECENNIE 1980-1990 DANS LE SECTEUR

Dans la foulée des actions entreprises par le Zaïre avant 1980, telles que l'étude sectorielle 1973-1974 et l'étude tarifaire de 1978, la DIEPA a été jalonnée par les étapes suivantes :

2.2.1. Résumé sectoriel de 1981

Placé sous l'égide de l'OMS, ce résumé avait pour objectifs d'apprécier les progrès réalisés depuis 1973 et formuler des recommandations sur les actions à entreprendre dans le cadre de la DIEPA. Elle préconisa les actions suivantes pour le court terme :

- création du programme de bornes-fontaines dans les petits centres de la REGIDESO ;
- création de structures institutionnelles (définitives) pour l'assainissement ;
- recherche de sources de financement pour les principaux travaux et études d'assainissement urbain ;
- recherche de sources de financement pour la mise en oeuvre d'un projet-pilote d'AEP et d'assainissement rural, utilisant les approches de la DIEPA, notamment en matière de technologies appropriées, éducation sanitaire et participation communautaire ;
- inventaire des ouvrages existants et des besoins en matières d'AEP et d'assainissement rural ;

Le rapport recommandait, en outre, d'entreprendre par la suite une étude sectorielle plus approfondie et d'organiser une conférence des bailleurs de Fonds intéressés au développement du secteur de l'AEP.

2.2.2. Etude Sectorielle 1982

A la suite de la recommandation ci-dessus, le Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement réalisera avec l'assistance de l'OMS une étude d'identification et la programmation des projets à entreprendre dans la première phase de la DIEPA, en vue de déterminer notamment les besoins et moyens de financement d'un certain nombre de projets d'extension de la desserte et de projets d'appui aux organismes responsables du secteur.

Cette étude dégagera les programmes de développement, de réhabilitation et de formation professionnelle pour un coût estimé à US\$ 240 millions dont US\$ 180 millions en devises et 60 millions en monnaie locale.

Cette étude servira de document de travail à la Conférence des Bailleurs de Fonds organisée à Kinshasa du 7 au 11 février 1983.

2.2.3. Développement de la stratégie pour l'AEPA Rural

En Janvier 1985, avec l'appui de l'USAID, le CNAEA a élaboré par le biais des experts nationaux assistés de ceux de WASH "Water and Sanitation for Health", les politiques et stratégies dont les axes principaux furent affinés en Mai de la même année au cours d'un séminaire national convoqué à cet effet, à savoir :

- élaboration d'un plan national d'hydraulique rurale dans le cadre du plan quinquennal 1986-1990 avec des composantes eau potable, assainissement et éducation sanitaire ;
- participation effective de la communauté bénéficiaire et surtout des femmes à tous les stades de programmation et d'exécution des projets ainsi qu'à la gestion et à la maintenance des ouvrages ;
- recours à des technologies simples et efficaces ;
- mise en oeuvre d'un programme d'appui au sous-secteur ainsi que le renforcement des structures des institutions y opérant en les dotant d'une personnalité juridique qui leur permettrait de disposer de mécanismes souples de gestion.

2.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT "AEPA" AU ZAIRE AUJOURD'HUI

2.3.1. Sous-Secteur AEP Urbain

2.3.1.1. Le Sous-Secteur d'AEP Urbain est administré par la REGIDESO, une entreprise expérimentée, bien gérée et financièrement autonome, qui possède des unités spécialisées pour la recherche des eaux souterraines, la planification, la préparation de projets et la formation du personnel.

2.3.1.2. Sur le plan des réalisations, l'évolution de la desserte en eau potable en milieu urbain, peut-être appréciée à travers celle des principaux indicateurs suivants :

Indicateur/Année	1980	1985	1987	1990	Indice de croissance. Base : 1987=100
1. Nombre des centres	50	55	66	74	148
2. Capacité production (x 1.000 m ³ /an)	146.009	190.670	251.091	269.893	
3. Production (x1000 m ³ /an)	100.381	152.101	198.685	216.086	185
4. Ventes (x 1.000 m ³ /an)	77.590	102.618	144.288	179.498	231
5. Nombre branchements	122.326	171.539	248.015	312.133	255
6. Nombre bornes-fontaines	724	806	1.396	1.756	243
7. Taux de desserte en %	43	54	62	64,9	151

Il est toutefois à remarquer que, malgré l'accroissement considérable des indicateurs, l'objectif de 70 % de desserte n'aura pas été atteint.

2.3.1.3. Contraintes

- . Au plan technique : l'équipement de certains centres à l'intérieur du pays ne fonctionne pas à plein temps par manque de carburant, situation aggravée par l'absence d'énergie électrique dans maintes stations de l'intérieur du pays ; les réseaux de distribution de tous les centres doivent être étendus, renforcés et réhabilités et la capacité de production de la majorité des systèmes est inférieure aux besoins.
- . Au plan financier : les effets de dévaluation successives du zaïre-monnaie et de l'inflation, rétrécissent les budgets des ménages et d'exploitation.

2.3.1.4. Financement des investissements de la REGIDESO 1988-1990

Source de Financement	1988 (MZ)	1989 (MZ)	1990 (MZ)	Total (MZ)
Budget de l'Etat	425	783	557	1.765
Autofinancement REGIDESO	1.396	1.361	1.490	4.250
Emprunts ou dons extérieurs	4.293	5.226	5.744	15.263
TOTAL	6.293	7.370	7.791	21.278

Prix constants de Janvier 1988 - US\$ 1 = Z. 112.

La moyenne annuelle d'investissement est de Z. 7.093.000 soit US \$ 63,3 millions par an.

Les principaux bailleurs de fonds intervenant dans le sous-secteur sont :

- Au plan bilatéral :

- . l'Allemagne
- . l'Italie
- . le Japon
- . la Belgique
- . la France
- . le Canada

- Au plan multilatéral :

- . la B.A.D. (Banque Africaine pour le Développement)
- . la Banque Mondiale
- . le F.E.D. (Fonds Européen pour le Développement)
- . le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)

2.3.2. Sous-Secteur de l'AEP Rural

Le Sous-Secteur de l'AEP en milieu rural est animé par le Service National d'Hydraulique Rurale "S.N.H.R." épaulé par quelques ONG actives dans le pays. Le Service National d'Hydraulique Rurale (S.N.H.R.), de création récente (1983), a permis une accélération du programme d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Cette structure qui dispose des équipes d'intervention directe sur le terrain exécute différents ouvrages de distribution d'eau, à savoir l'aménagement des sources, l'exécution des forages équipés des pompes manuelles, l'étude et l'exécution d'adductions d'eau dans les petits centres. Ces travaux sont également réalisés par les ONG.

2.3.2.1. Au plan d'exécution des objectifs

Le taux de desserte en eau potable en milieu rural a connu une progression de 17,6 % pendant la décennie. En effet, en 1980 seuls 5 % de la population vivant en milieu rural avait accès à l'eau potable tandis qu'en mi-90, 22,6 % de cette population soit 4.535.668 habitants ont été normalement desservies. Ainsi les ouvrages suivants ont été exécutés :

- 5.497 aménagements de sources
- 1.251 forages des puits équipés de pompes manuelles
- 88 systèmes d'adductions d'eau dont 99,1 % sont gravitaires.

Observation :

Il y a lieu de noter que l'exécution à un rythme soutenu des programmes de la desserte en milieu rural n'a commencé qu'en 1985, c'est-à-dire à mi-parcours de la décennie.

2.3.2.2. Au plan du financement

Le financement dans ce sous-secteur a été relativement faible par rapport au volume du travail imposé par les objectifs. Cependant, les organismes suivants ont assuré le financement du programme très souvent par des dons.

Il s'agit de :

Coopérations bilatérales : l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), l'Agence Générale de la Coopération au Développement "AGCD" (Belgique).

Agences multilatérales :

- . Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).
- . Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
- . La Banque Africaine de Développement (BAD).
- . Le Fonds Européen pour le Développement (FED).

- Le Gouvernement du Zaïre
- La population bénéficiaire

2.3.2.3. Au plan des contraintes

Dans ce sous-secteur, les principales contraintes observées sont :

- Insuffisance de financement interne et externe et ceci malgré un coût faible par tête desservie qui oscille autour de 10 à 12 US\$.
- Un début difficile de l'introduction de la notion de la participation communautaire.
- Un nombre insuffisant des techniciens dans le domaine.
- Etendue du pays avec les faiblesses de son réseau routier.
- La dispersion des villages.

2.3.3. Assainissement urbain

2.3.3.1. Les organismes intervenant dans le Sous-Secteur sont :

- l'Office des Voiries et de Drainage (O.V.D.) de création récente chargé d'entretenir, d'aménager, de moderniser et de développer les infrastructures urbaines de voirie et drainage.

. d'exécuter ou de faire exécuter toutes les études et les travaux neufs ou d'entretien relatifs aux réseaux de voirie et de drainage des agglomérations.

. de desservir les agglomérations qui demandent son intervention.

- le Programme National d'Assainissement (P.N.A.) chargé des actions de :

- . collecte et traitement des déchets solides et liquides.
- . lutte anti vectorielle.

2.3.3.2. Les réalisations dans le sous-secteur de l'assainissement en milieu urbain sont à apprécier à travers les chiffres suivants :

- Desserte par égouts (1987)
 - . 17.056 km d'égouts
 - . 75.719 km de caniveauxdesservant 900.800 personnes, soit une desserte de 6,4 %
- Disposition des latrines hygiéniques (1987)
 - . 1.200.000 soit une desserte de 8,6 %
- Evacuation de déchets solides

Des projets limités tels que :

- le CRAM à Lubumbashi
- le Projet ACS à Mwene-Ditu

d'une part, des sociétés privées telle que TRANSVOIRIE à Kinshasa et les pousse-pousses (charettes à deux roues de capacité de 300 à 500 l) d'autre part permettent l'évacuation des ordures ménagères desservant ainsi environ 24 % de la population urbaine.

Toutefois, les ordures ainsi collectées ne sont généralement pas déposées dans des charges contrôlées.

2.3.3.3. Les bailleurs de fonds intervenants dans l'assainissement urbain sont :

- au plan bilatéral :
 - . le Japon
 - . l'Allemagne
- au plan multilatéral :
 - . la Banque Mondiale
 - . l'UNICEF

2.3.3.4. Assainissement en milieu rural

Village assaini

Un village est déclaré assaini s'il remplit les conditions suivantes :

- . la population a accès à un point d'eau protégé ;
- . au moins 90 % de familles ont accès à une latrine hygiénique (c'est-à-dire sans mouche ni odeur) et utilisable ;
- . au moins 90 % de familles disposent des trous à ordures et des vaisseliers ;
- . le village a un programme régulier de désherbage et d'évacuation des eaux pluviales ;
- . le village a un Comité de Développement actif collaborant avec les différentes structures en place pour la supervision et la maintenance de l'aspect "assainissement" général de chaque village.

Au lieu de compter le nombre de latrines comme mesure de succès du projet, il est compté le nombre de villages qui ont accompli avec succès un programme d'aménagement des points d'eau et dans lequel au moins 90 % de familles possèdent une latrine utilisable.

3. CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

- 3.1. Au terme de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (1981-1990) deux citadins sur trois et un villageois sur cinq auront accès à l'eau potable et un village sur huit pourront être considérés comme "assainis".
- 3.2. Des investissements humains et financiers très importants sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Gouvernement dans la mesure où chaque projet aura été soigneusement préparé et où les contraintes techniques, financières, institutionnelles et humaines auront été identifiées et éliminées sinon atténuées. Les usagers devront participer à chaque phase des programmes pour assurer que l'équipement est utilisé de la meilleure façon possible et qu'il est systématiquement entretenu et remis en état. Les coûts d'investissements devront être payés directement ou indirectement par les usagers eux-mêmes.
- 3.3. Pour ce qui concerne l'eau potable en milieu urbain, la production et le nombre total de branchements ont doublé pendant les quinze dernières années mais, la population a aussi presque doublé dans la même période. Le recouvrement des frais d'exploitation et de financement des ouvrages, pratiqué jusqu'à présent de façon stricte, sera moins efficace dans les centres moins importants. Pour maintenir la capacité d'autofinancement, les investissements prioritaires doivent permettre successivement de remettre en état les systèmes existants dont la clientèle potentielle représente 90 % de la population urbaine totale, d'en améliorer le rendement et d'augmenter les capacités de production et de distribution. Ensuite - avec l'appui financier de l'Etat et l'assurance d'une gestion efficace au niveau local - les investissements pourront permettre d'entreprendre l'équipement des centres urbains moins importants.
- 3.4. Les installations urbaines d'assainissement sont en mauvais état; les services ne sont organisés qu'en partie et, la programmation de nouveaux équipements est en attente depuis plusieurs années. Les actions prioritaires doivent permettre de lancer dans plusieurs centres, des projets pilotes ayant de fortes composantes d'information du public, d'animation des populations et des autorités municipales et d'assistance technique.
- 3.5. Pour ce qui concerne l'eau potable en milieu rural, les investissements ont été importants dans la deuxième moitié de la décennie, mais la progression annuelle n'a pas couvert la progression démographique. C'est pourquoi, il sera nécessaire de doubler les efforts pour arriver à court terme à couvrir l'en-

semble de la progression démographique annuelle, des investissements importants doivent être opérés dans ce sous-secteur pour mieux servir cette masse et soutenir la stabilisation des populations en milieu rural. L'accent devrait aussi être mis sur l'entretien des ouvrages réalisés pendant cette décennie.